

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

- La médiathèque sera fermée du 26 décembre 2023 au 6 janvier 2024 inclus.
- Activités de Noël : Contes de Noël : samedi 9 décembre à 10h30 ; Atelier créatif : samedi 16 décembre à 10h30, sur inscription dès 6 ans.
- Pop Fab, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Marne, du 16 janvier au 1er mars 2024.
Le Popfab (fablab de la BDM) est un espace de création où chacun peut réaliser des objets grâce à des machines à commande numérique. Objets à inventer, modéliser soi-même ou disponibles gratuitement sur Internet. Le FabLab c'est un espace d'effervescence et de création numériques !
- Nuit de la Lecture : samedi 20 janvier à partir de 17h sur le thème du "Corps".

C.C.A.S. - REPAS DES AÎNÉS

En vue de l'organisation du repas des aînés 2024, tous les nouveaux habitants de la commune nés en 1953 et avant sont priés de se faire connaître auprès de la mairie. Merci.



DENEIGEMENT DES TROTTOIRS



Un trottoir non entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons.

Il est rappelé aux habitants qu'ils ont **l'obligation** d'entretenir leur trottoir surtout en période de neige et de verglas.

**Le secrétariat de la mairie
sera fermé
du 26 décembre 2023 au
2 janvier 2024**



Le Joncavidulien

Bulletin municipal
Novembre 2023



Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Les événements climatiques de ces dernières semaines plongent beaucoup de français dans une détresse physique et financière. Nous sommes solidaires de tous ces sinistrés qui se retrouvent sans logement. Nous sommes bien impuissants devant ces phénomènes, et nous devons tous à notre niveau prendre conscience qu'il va falloir changer nos habitudes et nos modes de constructions afin d'essayer de limiter les impacts sur notre vie quotidienne.

Les exigences en matière de construction vont s'intensifier en incluant dans nos PLU (Plan Local d'Urbanisme) le « plan pluie » qui imposera de nouvelles règles en matière d'infiltration des eaux. Dans le cadre de la loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables), nous devons définir des zones pour le développement de ces énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques, méthaneiseurs etc...). La commune ayant une superficie restreinte, nous ne nous positionnerons que sur le photovoltaïque. Il conviendra toutefois de se concerter entre communes. Nous vous proposerons ce zonage dès que possible.

Nous serons bientôt soumis également à la « loi ZAN » (Zéro Artificialisation Nette) qui réduira considérablement les zones potentiellement constructibles.

De gros changements en perspective auxquels il faudra s'adapter. La commune a commencé assez modestement à mettre en œuvre ces recommandations puisque le bassin du parc sera désormais alimenté par les eaux de toiture du bâtiment des associations. J'en profite pour remercier les commissions bâtiments, fleurissement, espaces verts qui ont permis l'aménagement du bassin du parc.

Merci aux participants et aux organisateurs de la « corrid'halloween ». Ce fut un réel succès pour cette 1^{ère} édition. De nouvelles festivités sont programmées, le loto au profit du Téléthon, le Noël pour les enfants de la commune. Profitons de ces bons moments et commençons à préparer les fêtes de fin d'année.

A bientôt

Le maire

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03

✉ mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Instagram: [instagram.com/joncherysurvesle](https://www.instagram.com/joncherysurvesle)

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.

Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi et vendredi : 09h00-11h30.

Mercredi : 9h00-11h30 et 16h30-18h30

Samedi : 09h30 à 12h00.

Mardi et Jeudi : Fermée.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :

9h00 à 12h00 / 14h00-18h00

Jeudi : 9h00 à 12h00

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.



Ne pas jeter sur la voie publique

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 15 novembre 2023

Présents : 16 ; Pouvoirs : 3 ; Absent : 0

Délibération D_2023_09_01 : MISE EN PLACE DES ASTREINTES

Vu le Code Général de la fonction publique (CGFP) ;
Vu l'avis du comité technique en date du 12 septembre 2023
Le Maire explique à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du comité technique, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.
Il indique qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition pour cet effet avec transfert d'appel si nécessaire, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mettre en place un système d'astreinte d'exploitation (agents bénéficiant d'un logement pour nécessité de service ou à proximité,
- de fixer la liste des emplois concernés comme suit : emplois relevant de la filière technique (adjoints techniques), afin d'être en mesure d'intervenir en cas : d'évènement climatique sur le territoire communal (neige, verglas, inondation, etc.) dysfonctionnement dans les locaux communaux, équipements ou sur l'ensemble du territoire (suite à un accident, en cas de manifestation locale, etc.)

Ces astreintes seront organisées toute l'année en fonction des besoins,

- de fixer les modalités de compensation des astreintes et interventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la mise en place de ces astreintes.

Délibération D_2023_09_02 : TARIF DES CAVEAUX COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle la délibération n° 17-92, qui fixe le tarif des caveaux communaux deux places au nouveau cimetière. Les quatre caveaux construits récemment ont été facturés à la commune au prix unitaire de 1548 €. Il convient donc de modifier le prix de vente.

Le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le prix des caveaux communaux deux places à 1548 €.

Délibération D_2023_09_03 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28
Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,
Vu le budget de la collectivité,
Vu le tableau des effectifs existant,
Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de secrétaire de mairie, que celui-ci peut être

assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux 2^{ème} classe.

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

Décide :

Un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures hebdomadaires est créé à compter du 16 novembre 2023.

Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire, pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article L-332-14 : vacance de poste dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

L'agent recruté en qualité de contractuel aura pour fonctions d'assurer les missions de secrétaire de mairie.

Délibération D_2023_09_04 : REPARTITION DES BENEFICES DU VIDE GRENIER 2023 :

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus,

Vu les différents travaux des associations lors de la manifestation,

Vu l'analyse de la commission association,

Vu les factures payées et les recettes,

Le Conseil, sur proposition du Maire et du rapport de sa conseillère déléguée à la vie associative (Madame HUBIER Maryline) et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

D'attribuer une subvention à chaque association organisatrice du vide grenier du 11 septembre dernier (*Cette somme représente une partie des droits de place perçus à cette occasion en fonction de leur participation*).

PETANQUE : 583 €

ASSOCIATION LA JONC'k : 116 €

ASSOCIATION FOOTBALL CLUB : 187 €

ASSOCIATION DES 6 VILLAGES : 699 €

ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS : 116€

ASSOCIATION TENNIS CLUB : 116 €

DEBAT SUR LE PLAN DES ENERGIES RENOUVELABLES

Madame le Maire informe sur l'obligation qui est faite par l'état de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Il s'agira de se positionner sur l'implantation d'éoliennes, de panneaux photovoltaïques, méthaniseur....

Nous communiquerons aux habitants la cartographie retenue et nous contacterons les agriculteurs présents sur le territoire.

Madame le Maire informe :

Les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024.

Grand Reims :

La première phase des travaux sur les réseaux rue Daniel Bernard et rue de la Pierrette est pratiquement terminée. Lors des travaux, il a été découvert qu'une canalisation d'eau potable était en très mauvais état et devait être changée. Les travaux seront réalisés en début d'année 2024. La réfection totale de la chaussée aura lieu ultérieurement. Merci aux riverains pour leur compréhension.

Les travaux rue Marius Lanet sont bien avancés. Malheureusement, l'enfouissement des lignes aériennes par Enedis a pris beaucoup de retard car les agents étaient mobilisés en Bretagne suite aux tempêtes. La réfection de la chaussée ne pourra pas être refaite avant l'intervention d'Enedis. Par contre les trottoirs seront terminés. Les entreprises font leur possible pour rendre la rue praticable. A noter que cette rue sera en sens unique de la rue de la Gare vers la rue du Docteur Luling.

Fin du conseil municipal à 21h00

Informations des commissions

Monsieur Philippe REMEN, adjoint à la Communication :

Le plan de Jonchery avec le positionnement des artisans et commerçants de la commune va être mis à jour. Pour être référencé, le siège de la société doit être déclaré sur la commune. Si vous êtes concernés et que vous ne vous êtes pas encore manifestés vous avez jusqu'au 15 décembre pour le faire. Un formulaire est disponible sur le site Internet de la commune. La déclaration vous permet également d'être référencé sur le site de la commune.

Nous allons commencer à travailler sur le prochain bulletin municipal "2023 dans le rétroviseur". La parution est prévue sur mars 2024. Encore un peu de patience...

Madame Sophie JOUEN, adjointe au Fleurissement :

Un bon moment d'échange de plantes, de sourires, dans la bonne humeur a eu lieu le 15 octobre, merci à Fanny, sa famille et aux participants.

Le fleurissement d'automne s'est bien passé malgré un temps pluvieux, tous mes remerciements et bienvenue à notre nouvelle bénévole.

Les bacs devant la mairie ont été fleuris de plantations durables et toutes sortes d'arbustes par les Pépinières des Cavaliers.

Le bassin de notre parc a été nettoyé et a été restauré, un embellissement est en cours avec des plantations adaptées au lieu.

Maintenant place aux préparatifs de Noël. La commission s'est réunie pour inventorier les décorations afin de choisir un thème toujours en phase avec la nature et le développement durable. Plusieurs dates sont prévues pour les restaurer et confectionner. L'installation aura lieu les 21,22 et 24 novembre afin de mettre notre village en lumière pour préparer de belles fêtes.

Madame Catherine GERMOND, adjointe aux Bâtiments :

Le bassin a été curé, pompé et nettoyé fin octobre et son pourtour replanté par les commissions fleurissement et espaces verts. Quelques fissures minimes ont été découvertes mais elles vont être rebouchées avant la remise en eau. La fuite au niveau du toit de la mairie n'est toujours pas solutionnée.



Madame Maryline HUBIER, conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative :

La soirée du 31 octobre fut animée dans notre village par une nouveauté appelée la corrid'halloween. Cette première a été un franc succès. 297 coureurs y ont participé et des personnages étranges sont venus les encourager.

Un grand merci à nos deux sponsors Intersport et Leclerc, à nos commerçants, aux bénévoles et aux coureurs qui ont permis la réussite de cette course.



Venez nombreux participer à notre premier loto au profit du Téléthon qui aura lieu le 02 décembre. De nombreux lots sont à gagner. Ouverture des portes à 18h00. Buvette et restauration sur place. **Attention !** Il n'y a pas de réservation et les places sont limitées.

Petits et grands sont attendus le dimanche 10 décembre à 15h00 dans la salle polyvalente pour assister au spectacle "Il n'y a pas que le Père Noël qui existe !". Magie, ventriloquie et chants seront au rendez-vous.

Celui-ci sera suivi d'un goûter et d'une surprise !

Madame Sandra BANIERE, conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

Le mois d'octobre a vu s'achever l'exposition Philonimo. Nous remercions Mme Magnier Francine pour sa conférence originale et passionnante sur les chiens, les lapins, les lézards et les canards, qui n'a, hélas, pas rencontré tout le public mérité. Nous vous espérons plus nombreux et curieux lors des prochaines conférences.

Pour l'atelier créatif le jour de Halloween, nous avons eu le plaisir de recevoir de nombreux enfants déguisés. En présence des familles qui ont pu rester, nous avons passé un moment particulièrement convivial, et c'est ce que nous aimons créer. Jusqu'à la fin du mois de novembre, venez découvrir ou redécouvrir la peintre mexicaine, Frida Kahlo, ainsi que l'univers du pays. Nous remercions M. Boucher pour nous avoir présenté, le 16 novembre, son documentaire sur des projets de développement agro-industriel menés sur un territoire isolé du Mexique : un voyage instructif à réitérer ! Nous avons également accueilli avec plaisir la conteuse Mme Pierrejean, venue raconter des contes mexicains le samedi 18 novembre. Véritablement, nous avons la chance d'avoir autour de nous des personnes généreuses et talentueuses nous aidant à faire vivre nos activités culturelles.

En décembre, Noël sera à l'honneur, avec une lecture de contes le **samedi 9** et un atelier créatif le **samedi 16, à 10h30**. Le club Des livres et vous, **ouvert à tous**, se réunira le **samedi 2 décembre** à 10h30.

Le conseiller numérique, Enzo Barbier, est arrivé depuis quelques semaines. Il est présent à la médiathèque les lundis après-midis et les samedis matins.

De nombreuses nouvelles lectures vous attendent pour égayer cette fin d'année 2023. Retrouvez le QR code à l'entrée de la médiathèque.

Enfin, nous avons la joie d'accueillir une nouvelle bénévole dans notre équipe, Mme Wattelier Martine.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE MERCREDI 13 DECEMBRE 2023**